



Bulletin hydrologique Bassin Tarn - Sor

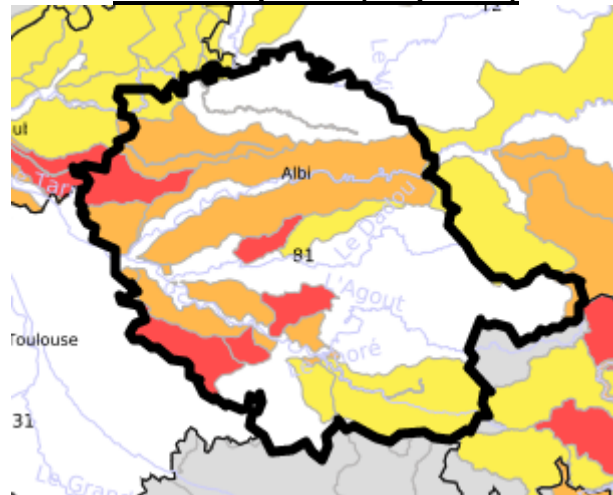


Limitations de prélèvements :

Zone d'alerte	Restriction
Agros	maintien du niveau 3 (100%)
Ardial (En Guibaud)	maintien du niveau 3 (100%)
Assou	passage au niveau 3 (100%) le 26/07/2023
Dourdou	maintien du niveau 2 (50%)
Bagas	maintien du niveau 2 (50%)
Bernazobre	Passage au niveau 2 (50%) le 29/07/2023
Rance	maintien du niveau 1 (30%)
Girou	maintien du niveau 3 (100%)
Tescou	maintien du niveau 3 (100%)
Affluents de l'Agout en aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial (En Guibaud) et le Dadou	maintien du niveau 2 (50%)
Affluents du Tarn moyen du Rance à la confluence avec l'Agout	maintien du niveau 2 (50%)
Affluents du Tarn aval de l'Agout à la confluence avec la Garonne en excluant l'Agout et le Tescou	maintien du niveau 2 (50%)
La Vère de sa source à Fourogue et tous les affluents de la Vère	maintien du niveau 2 (50%)
Affluents rive droite du Tarn médian	maintien du niveau 1 (30%)
Le Thoré amont de sa source à la confluence avec l'Arn et tous les affluents du Thoré et l'Arn et ses affluents de sa source aux Saints-Peyres	maintien du niveau 1 (30%)
Petits affluents de l'Aveyron	maintien du niveau 1 (30%)

[Cliquer ici](#) pour consulter le détail des arrêtés

Carte Propluvia (cliquable)



État des lâchers pour le soutien d'étiage :

bassin versant	barrages (cours d'eau)	lâchers précédents	lâchers actuels		
Bassin versant du Tarn	Saints-Peyres (Agout)	2 m ³ /sc depuis le 18/07	1.5 m ³ /sc depuis le 25/07		
	Rassisse (Dadou)	Aucun lâcher	0.5 m ³ /sc depuis le 25/07		
	Bancalié (Dadou)	Aucun lâcher			
	Cammazes (Sor)	Aucun lâcher			
	Thérondel (Tescou)	100 L/sc	60 L/sc depuis le 13/07		
Bassin Tarn					
	Rassisse	Bancalié	Cammazes	Saints-Peyres	Thérondel
19 juillet 2023	98 %	73 %	87 %	92 %	70%
	11 Mm ³	8 Mm ³	16 Mm ³	31 Mm ³	0.57 Mm ³
12 juillet 2023	100 %	74 %	92 %	98 %	79 %

Taux de remplissage :



**Anne-Charlotte Pommier-Petit, Coline GILLET et
Quentin VIGUIER**
avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne et du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

